

Budget de fonctionnement de l'exercice 2018

Préavis N° 4/2016-2021

Lausanne, le 25 septembre 2017

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet le projet de budget de l'Association pour l'année 2018.

2. Considérations générales

Tel que présenté, le projet de budget 2018 n'appelle pas de commentaire particulier. Toutefois, il est à relever que la contribution extraordinaire, de fr. 0.30 par habitant, perçue en 2016 et 2017 pour couvrir les frais de procédures, ne figure plus au budget.

3. Budget 2018

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
<u>Charges</u>	739'000.00	809' 000.00	732'454.49
Prestations fournies par Lausanne en faveur de l'Association, selon contrat de prestations du 11 décembre 2003	660'800.00	660'800.00	660'800.00
Honoraires du président de la Commission administrative	23'400.00	23'400.00	23'328.00
Autres honoraires	12'000.00	12'000.00	3'510.00
Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis	15'000.00	15'000.00	14'383.45
Tâches de secrétariat du Conseil de l'Association	2'500.00	1'500.00	2'720.00
Frais liés à l'élaboration d'une refonte de la réglementation sur le service des taxis (cf. réponse partielle au postulat M. Blanc)	15'000.00	15'000.00	0.00
Honoraires extraordinaires	0.00	72'000.00	16'584.50
Aménagement et entretien de stations de taxis	3'000.00	3'000.00	459.00
Annonces, documentation, divers	1'300.00	1'300.00	1'028.15
Frais divers de l'Association	3'000.00	3'000.00	3'034.10
Rémunération des organes de l'Association	3'000.00	2'000.00	2'430.00
Frais bancaires			677.29
Charges extraordinaires			3'500.00

Revenus	746'000.00	814'000.00	813'959.10
Contribution des 12 communes membres de l'Association (fr. 1.90 par habitant)	465'000.00	460'000.00	461'785.20
Contribution extraordinaire desdites communes (fr. 0.30 par hbt) pour couvrir l'augmentation des frais de procédure	0.00	72'000.00	70'293.60
Emoluments (taxes diverses)	81'000.00	81'000.00	80'236.00
Redevances d'utilisation du domaine public	200'000.00	201'000.00	195'128.00
Recettes diverses			6'516.30
Intérêts bancaires			0.00
Résultat d'exploitation			
Excédent de produits de l'exercice viré à "Profits et pertes reportés"			81'504.61
Récapitulation			
Total des charges	739'000.00	809'000.00	732'454.49
Total des revenus	746'000.00	814'000.00	813'959.10
Résultat d'exploitation	7'000.00	5'000.00	81'504.61

4. Conclusions

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal,

vu le préavis N° 4/2016-2021 du Comité de direction du 25 septembre 2017;

ouï le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'arrêter, pour l'exercice 2018, le budget de fonctionnement de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, comme il suit :

Charges : fr. 739'000.00
Revenus : fr. 746'000.00
Excédent de revenus : fr. 7'000.00

Au nom du Comité de direction

Le président
Pierre-Antoine Hildbrand



Le secrétaire
Pascal Stoeri

